

« Migrations : immigration et asile »

Six principes sociopolitiques de la CDAS relatifs au domaine des migrations

1 Nuancer les opinions en dépassionnant le débat

La CDAS appelle à dépassionner les débats et favorise l'objectivité des informations diffusées au sujet des migrations afin de démontrer sur la base de faits concrets les chances et les enjeux inhérents à l'immigration ainsi que d'encourager la société à se forger une opinion nuancée sur l'immigration et l'asile.

2 Susciter la confiance et faciliter l'acceptation des ressortissants étrangers au sein de la société en démontrant les outils qui permettent de maîtriser l'immigration

La CDAS suscite la confiance et facilite l'acceptation des ressortissants étrangers au sein de la société en soulignant que la politique dispose d'outils permettant de maîtriser la migration. Elle démontre que l'immigration répond à un besoin économique suisse et n'est pas la seule cause des défis inhérents à la croissance démographique (surcharge des infrastructures, flambée des loyers, pollution, etc.).

3 Porter assistance de manière rapide et efficace aux personnes les plus vulnérables en fournissant de l'aide sur le terrain et en assurant l'accueil de groupes de réfugiés

La CDAS approuve une coopération au développement efficiente et efficace apportée directement sur le terrain. Elle cautionne également l'accueil de groupes de réfugiés (par contingent) et contribue ainsi à faire revivre cette tradition humanitaire de notre pays.

4 Simplifier la situation dans le domaine de l'asile en garantissant la solidarité et l'accélération des procédures d'asile

La CDAS encourage la solidarité entre les cantons et assiste la Confédération dans sa recherche d'ultérieurs logements fédéraux. Elle s'engage en faveur de l'accélération des procédures d'asile, car celle-ci soulagerait la Confédération, les cantons et les communes et permettrait également aux requérants d'asile de connaître rapidement leur statut de séjour. Ainsi, la CDAS soutient la Confédération dans l'optimisation pertinente des procédures d'asile tout en garantissant que celles-ci ne portent atteinte ni à la dignité humaine des requérants d'asile ni aux principes de l'État de droit.

5 Réduire la sollicitation du système social suisse en favorisant l'intégration

La CDAS favorise l'intégration rapide et durable des ressortissants étrangers qui demeureront probablement en Suisse pour une période prolongée. Elle encourage la création de perspectives et l'exploitation des potentiels en vue d'accorder aux ressortissants étrangers une possibilité adéquate de s'épanouir et de subvenir à leurs besoins.

6 Assurer l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile en menant une politique efficace mais humaine

La CDAS encourage les autorités à appliquer une politique de renvoi efficace mais humaine. Elle s'engage notamment pour le maintien de l'aide d'urgence garantissant les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine et approuve les efforts visant à faciliter le retour au pays d'origine des personnes tenues de quitter la Suisse en promouvant davantage la création de perspective et de compétences.